

MAIRIE DE SAINT ANDRONY

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

NOMBRE DE CONSEILLERS

En exercice : **14**

Présents : **12**

Votants : **12**

Date de la convocation : **26 novembre 2020**

L'an deux mil vingt, le premier décembre, le Conseil Municipal de la Commune de Saint Androny dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Monsieur le Maire, Pascal RIVEAU.

Présents : M. BÉDIS, M. FORMANTIN, M. VEYSSIÈRE, M. CARTEAU, M. RIVEAU, Mme FONTANEAU
Mme HOFMAN, Mme RAFFOUX, Mme TAUZIÈDE, M. DOUET, Mme MITRASOUF, M. DEL CERRO

Excusés : Mme GENTIL, M VIELET

Secrétaires de séance : Mme Fontaneau Patricia

COMPTE RENDU

Monsieur le Maire remercie l'ensemble des élus présents et ouvre la séance.

Une minute de silence est observée en mémoire de Thierry BURNET, conseiller municipal, qui nous a quitté le 09 Novembre dernier.

ORDRE DU JOUR

GROUPEMENT DE COMMANDES TRAVAUX DE VOIRIE 2021-2024 (délib.45/2020)

Dans le cadre du renouvellement du marché voirie pour la période 2021 à 2024, il est nécessaire pour chaque membre du groupement (Communauté de Communes de l'Estuaire) de délibérer sur l'adhésion au groupement de commande . La Communauté de Communes de l'Estuaire est désignée, par l'ensemble des communes membres du groupement, comme coordonnateur du groupement. Elle lance l'appel à concurrence et choisit l'entreprise qui propose le meilleur service. Ce système permet de faire des économies budgétaires tout en gardant la compétence voirie.

Le Conseil accepte à l'unanimité des membres présents ce principe et charge Monsieur le Maire de signer la convention de groupement de commandes pour les années 2021 à 2024.

PANIER GOURMANDS

En raison du contexte sanitaire actuel, il a été décidé d'annuler le repas des aînés qui devait se tenir début d'année prochaine.

Afin de faire un geste malgré tout, monsieur le Maire propose d'offrir un panier gourmand aux administrés atteignant 65 ans dans l'année 2021.

Le budget retenu serait entre 20€ et 25€ pour une personne seule. Pour un couple le montant s'élèverait entre 30 et 35€. La distribution sera organisée fin janvier.

VOTE DE PRINCIPE SUR LE DEVENIR DES TERRAINS COMMUNAUX (délib. 50/2020)

Monsieur le Maire fait état des différentes propositions qui ont été faites les années précédentes concernant les terrains communaux situés Route de la Mothe Taudiat. L'arrivée du SCoT (Schéma de Cohésion Territoriale) destiné à servir de cadre sur les questions d'organisation de l'espace et d'urbanisme, d'habitat, de mobilités, d'aménagement commercial, d'environnement, dont celles de la biodiversité, de l'énergie et du climat... et du PLUI (Plan Local d'Urbanisme Intercommunal) qui détermine les conditions d'aménagement et d'utilisation des sols risque de freiner les nouvelles constructions.

Monsieur le Maire propose donc à l'assemblée de se prononcer sur la viabilisation des terrains.

Les résultats se décomposent ainsi : **7 POUR - 1 CONTRE - 4 ABSTENTIONS**

Le projet de viabilisation est donc validé à la majorité des voix.

COMPTE-RENDU COMMISSION COMMUNICATION

Madame Mitrasouf fait un bilan de son rendez-vous avec Madame ROBERTI, de Gironde Numérique, qui lui a présenté l'ébauche du site internet.

La présentation du Flash Communal est faite, il doit être achevé dans les semaines à venir et sera mis en distribution en fin d'année.

LOGEMENT D'URGENCE

Un bilan est fait sur le logement d'urgence qui vient d'être libéré. Il y a énormément d'appels des gendarmes ou assistantes sociales pour connaître sa disponibilité.

POINT SUR TRAVAUX 2020

Monsieur le Maire fait le point sur les différents travaux engagés cette année. Tous les travaux envisagés ont pu être faits, à savoir : aménagement paysager du columbarium, le portail du local technique, le remplacement de la porte de l'école, le curage des fossés ...

DETR 2021 (délib. 46/2020)

La Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux doit être déposée en sous-préfecture en début d'année 2021. Des travaux relatifs à l'amélioration de l'issue de secours à l'arrière de l'école est prévue sur le prochain budget.

Elle représente environ 35% du montant hors taxe de l'opération.

L'ensemble du Conseil Municipal accepte à l'unanimité le principe et charge Monsieur le Maire d'effectuer toutes les démarches administratives nécessaires à l'obtention de cette dotation.

DÉSIGNATION DU DÉLÉGUÉ CNAS (délib. 47/2020)

Monsieur Thierry Burnet a été élu délégué du CNAS. Suite à sa disparition, un nouvel délégué doit être nommé.

Madame Mitrasouf propose sa candidature. Elle est élue à l'unanimité déléguée CNAS "élu" pour la totalité de son mandat.

DÉSIGNATION DÉLÉGUÉ SUPPLÉANT SYNDICAT DES EAUX DU BLAYAIS (délib. 48/2020)

Suite à la disparition de Monsieur Burnet, un délégué suppléant du Syndicat Intercommunal des eaux du Blayais doit être nommé.

Madame Raffoux Virginie propose sa candidature. Elle est élue à l'unanimité déléguée suppléante.

DÉSIGNATION D'UN DÉLÉGUÉ COMMUNAL "COMMISSION ÉCOLE" (délib. 49/2020)

Une place de délégué suppléant est vacante depuis le décès de Monsieur Burnet. Madame Fontaneau se présente à ce poste. Elle est élue à l'unanimité.

DÉCISION DE PRINCIPE ASVP (Agent de Surveillance de la Voie Publique)

L'agent de surveillance de la voie publique (ASVP) a pour fonction de constater et verbaliser les infractions à différents codes, à commencer par le code de la route. Trois ou quatre communes membres de la CCE pourraient se mutualiser à ce service. Le coût serait d'environ 9.000,00€ pour notre collectivité.

Aucune décision n'est prise à l'heure actuelle, le temps à la réflexion reste d'actualité.

QUESTIONS DIVERSES

- Monsieur Del Cerro demande si l'éclairage de Noël sera installé, prochainement.

Monsieur le Maire confirme que ces travaux d'installation sont prévus.

- Monsieur Carteau demande à monsieur le Maire si l'accueil d'un enfant handicapé est envisageable à l'école. Monsieur Riveau informe qu'il est possible de faire des classes au rez-de-chaussée. Monsieur Carteau demande également si les escaliers qui donnent accès aux locaux de l'ancienne Mairie pourraient être fermés, Monsieur le Maire fait pour réponse que les ATSEM sont là pour surveiller les enfants afin qu'ils n'accèdent pas à cet endroit.

- Madame Fontaneau informe les élus que la commission urbanisme se réunira le jeudi 17 décembre à 18h30

- Madame Tauziède demande si il est autorisé de chasser (tirer des coups de fusils) dans sa propriété. Monsieur le Maire décide de contacter le président de la Sté de Chasse pour faire part de ce questionnement. La réponse donnée est qu'il est possible à condition d'être dos aux habitations et de tirer en direction des plaines.

La séance est levée à 21h00.